COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de Presse
du 26 mars au 1 Avril 2016

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

Sommaire

Visite du SG de la Francophonie à la COI.....3

- **A Maurice, Michaëlle Jean défend les objectifs du Sommet de la francophonie à Madagascar**
- **Francophonie/Visite de la SG Michaëlle Jean : Maurice invitée à s'associer à la préparation du Sommet de Madagascar**
- **Michaëlle Jean : « Les potentialités de l'espace économique francophone sont considérables »**
- **Francophonie : Michaëlle Jean visite le siège de la COI**

Coopération.....8

- **Fonds de coopération régionale : 16 projets retenus sur 32**

Ouvrage sur le patrimoine Indianocéanique.....9

- **Beau livre: aux confluences de l'Indianocéanie**

Changements Climatiques.....11

- **Un Plan Climat pour la Commission de l'océan Indien**
- **La COI développe son plan d'action climat régional 2016-2020**
- **La Commission de l'Océan Indien développe son plan d'action climat régional 2016-2020**

Environnement.....20

- **Notre corail est bien malade**
- **Seychelles : Le navire le plus respectueux de l'environnement dans iles Vanille dès 2020**

Energie renouvelable22

- **ÉNERGIE - SELON LE MINISTRE IVAN COLLENDAVELLOO : Maurice fait une croix sur l'énergie géothermique**

Visite du SG de la Francophonie à la COI

le mauricien, mardi 29 mars 16 — actualité | générale

FRANCOPHONIE | Visite de la SG Michaëlle Jean

Maurice invitée à s'associer à la préparation du Sommet de Madagascar

La secrétaire générale estime que Maurice peut servir de modèle pour d'autres États et gouvernements de l'espace francophone en matière de développement

Maurice a été invitée à s'associer à la préparation et la promotion du XVIe sommet de la Francophonie qui se tiendra à Madagascar les 19 et 20 novembre prochains. L'invitation a été formulée par la secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Michaëlle Jean, qui était l'invitée vendredi du dîner annuel de la Chambre de Commerce et d'industrie. Samedi elle a visité le centre de lecture de Pailles avant avoir une session de travail avec le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, samedi. Un protocole d'accord portant sur la coopération entre les deux organisations est actuellement à l'étude. Les deux organisations pourraient s'accorder mutuellement le statut d'observateur.

Devant les invités de la Chambre de commerce vendredi après-midi, Michaëlle Jean s'est longuement appesantie sur la mise en œuvre par l'OIF du programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes par le biais d'incubateurs. Elle a salué l'île Maurice pour sa réussite et son dynamisme économiques, soulignant que le pays pouvait servir de modèle pour d'autres États et gouvernements de l'espace francophone en matière de développement.

Après Madagascar et Maurice, la secrétaire générale se trouve actuellement aux Seychelles, dernier volet de sa tournée officielle dans l'océan Indien.

S'adressant aux hommes d'affaires vendredi, elle a fait un plaidoyer en faveur de la stabilité politique, de la bonne gouvernance, du respect des droits de la personne et de l'épanouissement des jeunes et des femmes, conditions indispensables pour un développement économique et durable.

« Est-il besoin de dire que c'est la finalité ultime des principes que nous défendons et des actions que nous engageons, vous qui l'avez si bien fait : avec un investissement réel dans la gouvernance démocratique inclusive et responsable, avec une plus grande conscience de l'intérêt supérieur de la nation, une plus grande prise en compte de l'intérêt général ; avec un réel investissement collectif dans le renforcement de l'État de droit et des institutions, avec la mise en œuvre de politiques sociales conséquentes pour plus d'équité, de justice et vers une vraie égalité des chances ; en faveur de l'émancipation des femmes, la pleine reconnaissance de leur apport inestimable et de la viabilité de leurs initiatives, en faveur aussi de l'épanouissement des jeunes, avec un investissement notoire dans l'Éducation et la formation. Donc : un investissement conséquent dans le capital humain, et l'exigence aussi de s'assurer du plein respect des droits et des libertés », a-t-elle observé.



La secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Michaëlle Jean en compagnie de Jean-Claude de l'Estrac à la COI samedi

Pour Michaëlle Jean, la Francophonie est plus que jamais au cœur de toutes les urgences du monde. *« Elle constitue un véritable laboratoire de l'état de notre planète : avec ses inégalités, ses disparités, ses défis, ses menaces ; mais aussi avec ses forces, ses accomplissements, ses modèles de développement, son extraordinaire diversité, ses traits de civilisation ; avec ses capacités de faire, de produire, de créer, d'innover et d'inventer ; avec ses femmes, ses hommes et ses jeunes de grande volonté, d'audace et de courage ».*

Michaëlle Jean a observé que Maurice est emblématique et exemplaire dans la mesure où elle a su transformer les handicaps apparents d'une économie insulaire en facteurs de succès. *« En tête de tous les classements régionaux sur l'environnement des affaires, notamment celui de la Banque mondiale, bénéficiant d'une croissance soutenue, attendue par le FMI à 3,8 % pour 2016, Maurice a su, en permanence et avec toute l'assurance et la volonté nécessaires, faire évoluer son économie pour l'adapter à la compétition mondiale, passant notamment d'une économie basée sur le sucre à une économie reposant sur les services »*, a-t-elle constaté. *« Le « miracle mauricien » réside avant tout dans une vision, qui lie étroitement croissance économique et développement humain »*, a-t-elle ajouté.

Pour la secrétaire générale, l'heure est venue de remettre l'économie au cœur du projet francophone. *« La Francophonie aujourd'hui ce sont 80 États et gouvernements répartis sur les cinq continents. Ce sont 274 millions de locuteurs francophones, sur une population totale de près de 800 millions de personnes que constitue l'espace francophone. Ce qui constitue autant de passerelles, de possibilités d'échanges, d'ententes, d'accords, de partenariats, de mutualisation de nos expériences, de nos réalisations, de nos modèles, de nos meilleures pratiques. Sur le plan économique, la Francophonie aujourd'hui c'est un PIB consolidé de 7 milliards 200 millions de dollars, et 20 % du commerce mondial. Les potentialités de l'espace économique francophone sont considérables et il est temps de les valoriser »*, dit-elle.

Alors que Madagascar se prépare à accueillir le Sommet de la Francophonie qui aura pour thème « Croissance partagée et Développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone », Michaëlle Jean a invité Maurice à s'associer à sa préparation et à sa promotion.

Diplomatie de proximité

Lors de la session de travail de Michaëlle Jean avec le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, et directeur de l'organisation, Michaëlle Jean a manifesté son appréciation pour *« la diplomatie de proximité »* animée par la COI, qui est complémentaire de celle de l'OIF.

Elle a observé que la COI et l'OIF partagent de nombreuses préoccupations si bien qu'elles peuvent apporter une véritable plus-value en faveur d'un développement solidaire et durable. Si l'OIF a établi un bureau régional à Madagascar, dit-elle, c'est dans l'optique de concrétiser ce rapprochement avec la COI sur les thématiques de la diversité culturelle et de l'éducation, du développement responsable et de la stabilité politique.

Pour Jean-Claude de l'Estrac, *« il est heureux que la Francophonie ouvre un bureau régional »* avec lequel la COI, *« seule organisation régionale africaine insulaire et francophone, travaillera ».*

Les deux Secrétaires généraux ont convenu de l'intérêt de formaliser l'accession à un statut d'observateur sur une base réciproque conformément à l'accord de partenariat conclu en 1999.

Rencontre entre la COI et la secrétaire générale de la francophonie

Mar 28, 2016

Michaelle Jean, la secrétaire générale de la Francophonie était au siège de la Commission de l'Océan Indien ce weekend. Sur place, elle a participé à une réunion de travail portant sur la coorpération renouvelée entre ces deux instances. Les axes stratégiques de ces deux organisations se rejoignent notamment en matière d'accès aux technologies de meme que sur la place accordée aux femmes et aux jeunes dans la société. Il a aussi été question de l'ouverture prochaine d'un bureau de l'OIF pour l'Océan indien à Madagascar…

http://mbc.intnet.mu/article/rencontre-entre-la-coi-et-la-secrétaire-générale-de-la-francophonie

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Ouverture d'un bureau de la Francophonie à Madagascar

La COI reçoit la Secrétaire générale de l'OIF

29 mars 2016

En novembre prochain se tiendra à Madagascar le Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie. La secrétaire générale de l'OIF, Michaëlle Jean était dans notre région ces derniers jours. En visite officielle à Maurice, elle s'est rendue au siège de la Commission de l'océan Indien. Un communiqué de la COI rend compte de cet échange.



Lors de la réunion de travail au siège de la COI, Michaëlle Jean aux côtés de Jean-Claude de l'Estrac.

Samedi 26 mars, Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a profité de sa visite officielle à Maurice pour se rendre au siège de la Commission de l'océan Indien (COI).

Mme Jean, accompagnée de sa délégation, a été accueillie par le Secrétaire général de la COI, M. Jean Claude de l'Estrac. « Cette visite va nous permettre de remettre à jour le protocole d'accord qui unit nos deux organisations, a-t-il déclaré. Elle est le déclencheur d'une nouvelle ère de coopération ».

Lors de cette visite, une réunion de travail a en effet permis aux chargés de mission de la COI de présenter leur domaine d'intervention respectif et les opportunités de coopération renouvelée entre la COI et l'OIF. Un projet de Convention de mise en œuvre actualisée du protocole d'accord de coopération entre les organisations a ainsi été remis à la délégation de l'OIF.

La Secrétaire générale de l'OIF et le Secrétaire général de la COI ont par ailleurs convenu de l'intérêt de formaliser l'accession de leur organisation au statut d'observateur sur une base réciproque.

« La COI et l'OIF doivent unir leurs efforts et leurs perspectives pour et avec la région, a affirmé Mme Jean. La convergence de nos principes et de nos valeurs nous permet d'agir pour une Francophonie des peuples et une Francophonie des solutions ».

Les axes stratégiques des deux organisations se rejoignent en effet dans de nombreux domaines, notamment l'accès aux technologies de l'information et de la communication, la place accordée aux femmes et aux jeunes dans l'économie, la culture, la stabilité politique et la gouvernance démocratique ou encore le développement durable.

L'ouverture prochaine d'un bureau de l'OIF pour l'océan Indien à Antananarivo, à Madagascar, représente une occasion de rapprochement et de coopération renouvelée entre les deux organisations.

La coopération COI-OIF en bref

Le 3 décembre 1999, les deux organisations ont signé un protocole d'accord de coopération à La Réunion.

Le 25 mars 2011, les deux organisations ont signé une Convention de mise en œuvre de ce protocole.

La Convention de mise en œuvre identifie trois domaines d'intérêts communs :

- Domaine politique, diplomatique et juridique ;
- Domaine linguistique, culturel et éducatif ;
- Domaine du développement et de l'environnement

http://www.temoignages.re/politique/co-developpement/ouverture-d-un-bureau-de-la-francophonie-a-madagascar,85836



NEWS MADA

30 Mar

ACCUEIL ECONOMIE REFLETS POLITIQUE SPORTS CULTURE FAITS DIVERS ELUCUBRATIONS

CONTACT PHOTOS ET VIDEOS TECH FIM 2015 RECHERCHER

‹ › 29 Mars à Tana : les gaz lacrymogènes pleuvent

Francophonie : Michaëlle Jean visite le siège de la COI

Par Les Nouvelles sur 30/03/2016

Dans le cadre de sa tournée dans l'océan Indien, samedi dernier, la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean a profité de sa visite officielle à Maurice pour se rendre au siège de la Commission de l'océan Indien (COI). « *Cette visite va nous permettre de remettre à jour le protocole d'accord qui unit nos deux organisations*, a-t-elle déclaré. « *Elle est le déclencheur d'une nouvelle ère de coopération* », note la COI.

Une réunion de travail a ainsi permis aux chargés de mission de la COI de présenter leur domaine d'intervention respectif et les opportunités de coopération renouvelée entre la COI et l'OIF. Un projet de convention de mise en œuvre actualisée du protocole d'accord de coopération entre les organisations a ainsi été remis à la délégation de l'OIF. La Secrétaire générale de l'OIF et le Secrétaire général de la COI ont par ailleurs convenu de l'intérêt de formaliser l'accession de leur organisation au statut d'observateur sur une base réciproque.

« *La COI et l'OIF doivent unir leurs efforts et leurs perspectives pour et avec la région* », a affirmé Michaëlle Jean. « *La convergence de nos principes et de nos valeurs nous permet d'agir pour une Francophonie des peuples et une Francophonie des solutions* ».

Les axes stratégiques des deux organisations se rejoignent en effet dans de nombreux domaines, notamment l'accès aux technologies de l'information et de la communication (Tic), la place accordée aux femmes et aux jeunes dans l'économie, la culture, la stabilité politique et la gouvernance démocratique ou encore le développement durable. Du reste, l'ouverture prochaine d'un bureau de l'OIF pour l'océan Indien dans la capitale malgache Antananarivo représente une occasion de rapprochement et de coopération renouvelée entre les deux organisations.

Haja R.

http://www.newsmada.com/2016/03/30/francophonie-michaelle-jean-visite-le-siege-de-la-coi/

Coopération

*IMAZPRESS
l'image au service de l'info

Fonds de coopération régionale : 16 projets retenus sur 32

28/03/2016

Le comité de gestion du fonds de coopération régionale, présidé par le Préfet de La Réunion Dominique Sorain ce vendredi 25 mars 2016 et, composé des services instructeurs de l'État et des collectivités territoriales, a retenu 16 projets sur les 32 instruits suite à l'appel à projet 2016. "Ont été préférentiellement retenus les projets entrant dans les champs de la coopération économique, de la santé, de l'éducation et de la formation" précise la Préfecture de La Réunion.



Le comité de gestion du fonds de coopération régionale, présidé par le Préfet de La Réunion Dominique Sorain ce vendredi 25 mars 2016 et, composé des services instructeurs de l'État et des collectivités territoriales, a retenu 16 projets sur les 32 instruits suite à l'appel à projet 2016. "Ont été préférentiellement retenus les projets entrant dans les champs de la coopération économique, de la santé, de l'éducation et de la formation" précise la Préfecture de La Réunion.

Le comité était en présence de l'ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone océan Indien, de l'ambassadeur de France aux Seychelles et de la première conseillère de l'ambassade de France à Maurice.

"Le fonds de coopération régionale, exclusivement dédié à la politique d'insertion régionale, facilite une dynamique de coopération en finançant des projets entre La Réunion et les pays de la zone sud océan Indien. L'objectif est de favoriser les conditions d'un développement économique et social durable de l'île par une insertion optimisée dans son environnement géographique" terminent les services du Préfet.

http://www.ipreunion.com/actualites/reportage/2016/03/29/prefecture-fonds-de-cooperation-regionale-16-projets-retenus-sur-32,41728.html

Ouvrage sur le patrimoine Indianocéanique

lexp.mu

Beau livre: aux confluences de l'Indianocéanie

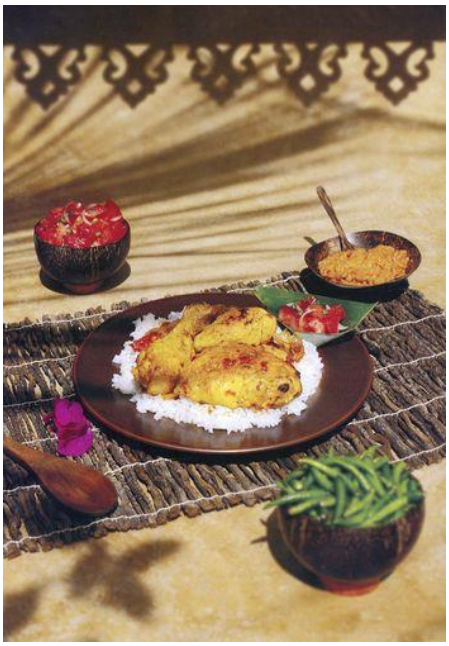
28 mars 2016



L'alléchant marché aux poissons de Victoria, aux Seychelles.

Impossible de parler de ce qui lie des îles sans passer par la cuisine. Celle qui «*efface les différences autour du besoin essentiel de l'homme de se nourrir*», écrit Colette Le Chartier dans *Patrimoine partagé Traits communs en Indianocéanie*. L'ouvrage publié par la Commission de l'océan Indien (COI) est une œuvre collective réalisée par une quinzaine d'universitaires et de chercheurs de la région, réunis autour du professeur Jean Michel Jauze, de l'université de la Réunion. Ce livre, magnifiquement illustré, s'inscrit dans le prolongement du colloque scientifique de Mahébourg, organisé par la COI en 2013.

Instruments de musique, danses, pratiques corporelles de combat et la symbolique du chapeau de paille sont successivement passés en revue. Le tout servi par des illustrations qui capturent l'essence – la quintessence – de l'Indianocéanie. Le parcours commence par l'architecture «*témoin d'un art de vivre*», selon le professeur Jauze.



La maison créole y est un «*lieu d'osmose*». Au coin de la rue se tiennent les «*ti laboutik*», les «*ti marsan*». En cercle concentrique, le regard se promène ensuite entre mer et montagne. Avant de plonger dans les littératures créoles, les pratiques, croyances et connaissances traditionnelles.

Résultat : «*le terme 'Indianocéanie' prend d'autant plus d'épaisseur et de substance. Et c'est là, une étape cruciale qui est franchie*», note en préface Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI.

Reste encore celle de l'entrée du terme dans le dictionnaire. «*Nous croyons que l'Indianocéanie y a toute sa place. D'autant qu'il n'existe aucun terme pour désigner notre région, son peuple, ses caractéristiques uniques, hormis l'aride nomenclature géographique 'les îles du sud-ouest de l'océan Indien*», ajoute le secrétaire général de la COI.

http://www.lexpress.mu/article/278616/beau-livre-aux-confluences-lindianoceanie

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Un Plan Climat pour la Commission de l'océan Indien

Adaptation au changement climatique

30 mars 2016

La COI a annoncé hier le lancement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'adaptation au changement climatique. Cette initiative s'inscrit notamment dans le cadre de deux priorités partagées par les Nations-Unies : la mise en œuvre de l'Accord de Paris adopté lors de la COP21, et les Objectifs du développement durable. Voici le communiqué diffusé hier sur ce sujet par la Commission de l'océan Indien.



Troisième région du monde la plus touchée par les phénomènes naturels intenses, l'Indianocéanie a vécu plus de 50 catastrophes naturelles ces vingt dernières années, causant un coût de plus de 17 milliards de dollars aux économies régionales. Les études menées par la Commission de l'océan Indien (COI), financées par l'Agence française de développement, sur les effets du changement climatique dans la région confirment les tendances alarmistes observées ces trente dernières années. Une réalité inquiétante pour les pays de la région et leurs objectifs de développement.

Identifier les vulnérabilités

Dans ce contexte et dans la continuité des efforts menés par ses Etats membres, la COI va se doter prochainement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'adaptation au changement

climatique. Avec l'appui technique et le financement du programme Intra-ACP de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (financement de l'Union européenne), la COI disposera d'un outil opérationnel pour contribuer au niveau régional à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans les territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Identifier les vulnérabilités des États membres de la COI, les soutenir dans leur adaptation aux effets du changement climatique et dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national (INDC), tels sont les principaux objectifs de ce plan d'action, que l'organisation régionale prévoit de développer dès 2016 avec l'appui de ses partenaires financiers.

La transposition de la stratégie régionale de la COI face au changement climatique en un plan opérationnel vient confirmer les actions entreprises dans ce domaine par l'organisation. Les questions et les enjeux soulevés par le changement climatique font en effet l'objet d'un plaidoyer engagé de la part de la COI dans les différentes instances internationales au nom des pays insulaires de l'océan Indien et des Petits États Insulaires en Développement (PEID). Lors de la 3e Conférence internationale des Nations unies sur les PEID organisée aux Samoa en 2014, la COI s'est ainsi faite la porte-parole des intérêts insulaires de l'océan Indien et d'Afrique. L'occasion également de focaliser l'attention sur les problèmes spécifiques rencontrés par les PEID en raison de leur vulnérabilité particulière : sensibilité accrue au changement climatique et aux catastrophes naturelles, grande fragilité de leur biodiversité, forte dépendance aux ressources naturelles et marines, problèmes d'accès à l'énergie…

COP21 et Objectifs de développement durable

A la 3e Conférence internationale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophes en mars 2015 à Sendai, la COI a présenté son Programme de réduction des risques de catastrophes climatiques et naturelles dans la région du sud – ouest de l'océan Indien. Ce programme avait d'ailleurs été qualifié de « pionnier » et « visionnaire » par les partenaires de la COI, dont le chef de l'unité Aide humanitaire et Protection civile de l'UE qui estimait qu'il représentait « un modèle » pouvant être reproduit ailleurs.

Plus récemment, la COP21 à Paris fin 2015 a été marquée par la signature d'une déclaration commune entre la COI et l'Union européenne, reconnaissant la nécessité d'un traitement différencié des espaces insulaires.

Enfin, la COI s'inscrit dans la perspective des nouveaux Objectifs de développement durable des Nations unies adoptés en septembre 2015, et notamment son Objectif 13 qui vise à la mise en place d'actions urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets.

http://www.temoignages.re/developpement/changement-climatique/un-plan-climat-pour-la-commission-de-l-ocean-indien,85848

La COI développe son plan d'action climat régional 2016-2020

30/03/2016

Troisième région du monde la plus touchée par les phénomènes naturels intenses, l'Indianocéanie a vécu plus de 50 catastrophes naturelles ces vingt dernières années, causant un coût de plus de 17 milliards de dollars aux économies régionales.



La COI développe son plan d'action climat régional 2016-2020

Les études menées par la Commission de l'océan Indien (COI), financées par l'Agence française de développement, sur les effets du changement climatique dans la région confirment les tendances alarmistes observées ces trente dernières années. Une réalité inquiétante pour les pays de la région et leurs objectifs de développement.
Dans ce contexte et dans la continuité des efforts menés par ses Etats membres, la COI va se doter prochainement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'adaptation au changement climatique. Avec l'appui technique et le financement du programme Intra-ACP de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (financement de l'Union européenne), la COI disposera d'un outil opérationnel pour contribuer au niveau régional à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans les territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Identifier les vulnérabilités des États membres de la COI, les soutenir dans leur adaptation aux effets du changement climatique et dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national (INDC), tels sont les principaux objectifs de ce plan d'action, que

l'organisation régionale prévoit de développer dès 2016 avec l'appui de ses partenaires financiers.

La transposition de la stratégie régionale de la COI face au changement climatique en un plan opérationnel vient confirmer les actions entreprises dans ce domaine par l'organisation. Les questions et les enjeux soulevés par le changement climatique font en effet l'objet d'un plaidoyer engagé de la part de la COI dans les différentes instances internationales au nom des pays insulaires de l'océan Indien et des Petits États Insulaires en Développement (PEID). Lors de la 3e Conférence internationale des Nations unies sur les PEID organisée aux Samoa en 2014, la COI s'est ainsi faite la porte-parole des intérêts insulaires de l'océan Indien et d'Afrique. L'occasion également de focaliser l'attention sur les problèmes spécifiques rencontrés par les PEID en raison de leur vulnérabilité particulière : sensibilité accrue au changement climatique et aux catastrophes naturelles, grande fragilité de leur biodiversité, forte dépendance aux ressources naturelles et marines, problèmes d'accès à l'énergie…
A la 3e Conférence internationale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophes en mars 2015 à Sendai, la COI a présenté son Programme de réduction des risques de catastrophes climatiques et naturelles dans la région du sud – ouest de l'océan Indien. Ce programme avait d'ailleurs été qualifié de « pionnier » et « visionnaire » par les partenaires de la COI, dont le chef de l'unité Aide humanitaire et Protection civile de l'UE qui estimait qu'il représentait « un modèle » pouvant être reproduit ailleurs.
Plus récemment, la COP21 à Paris fin 2015 a été marquée par la signature d'une déclaration commune entre la COI et l'Union européenne, reconnaissant la nécessité d'un traitement différencié des espaces insulaires.
Enfin, la COI s'inscrit dans la perspective des nouveaux Objectifs de développement durable des Nations unies adoptés en septembre 2015, et notamment son Objectif 13 qui vise à la mise en place d'actions urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets.

http://www.maurice-info.mu/coi-developpe-plan-daction-climat-regional-2016-2020.html



La Commission de l'Océan Indien développe son plan d'action climat régional 2016-2020

29 mars 2016

0Ebène, Maurice (PANA) – La Commission de l'Océan Indien (COI) se dotera prochainement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, grâce à un outil opérationnel pour contribuer au niveau régional à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans les territoires insulaires du sud-ouest de l'Océan Indien, a-t-on appris, de source officielle ce mardi à Maurice.

Selon la COI, l'Indianocéanie est la troisième région du monde la plus touchée par les phénomènes naturels intenses, avec plus de 50 catastrophes naturelles ces vingt dernières années, causant un coût de plus de 17 milliards de dollars aux économies régionales.

« Les études menées par la COI sur les effets du changement climatique dans la région confirment les tendances alarmistes observées ces trente dernières années. Une réalité inquiétante pour les pays de la région et leurs objectifs de développement », note la COI, dans un communiqué publié mardi… lire la suite

https://www.yeclo.com/2016/03/29/la-commission-de-locéan-indien-développe-son-plan-daction-climat-régional-2016-2020/

La COI développe son plan d'action climat régional 2016-2020

Troisième région du monde la plus touchée par les phénomènes naturels intenses, l'Indianocéanie a vécu plus de 50 catastrophes naturelles ces vingt dernières années, causant un coût de plus de 17 milliards de dollars aux économies régionales. Les études menées par la Commission de l'océan Indien (COI), financées par l'Agence française de développement, sur les effets du changement climatique dans la région confirment les tendances alarmistes observées ces trente dernières années. Une réalité inquiétante pour les pays de la région et leurs objectifs de développement.

Dans ce contexte et dans la continuité des efforts menés par ses Etats membres, la COI va se doter prochainement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'adaptation au changement climatique. Avec l'appui technique et le financement du programme Intra-ACP de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (financement de l'Union européenne), la COI disposera d'un outil opérationnel pour contribuer au niveau régional à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans les territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Identifier les vulnérabilités des États membres de la COI, les soutenir dans leur adaptation aux effets du changement climatique et dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national (INDC), tels sont les principaux objectifs de ce plan d'action, que l'organisation régionale prévoit de développer dès 2016 avec l'appui de ses partenaires financiers.

La transposition de la stratégie régionale de la COI face au changement climatique en un plan opérationnel vient confirmer les actions entreprises dans ce domaine par l'organisation. Les questions et les enjeux soulevés par le changement climatique font en effet l'objet d'un plaidoyer engagé de la part de la COI dans les différentes instances internationales au nom des pays insulaires de l'océan Indien et des Petits États Insulaires en

Développement (PEID). Lors de la 3e Conférence internationale des Nations unies sur les PEID organisée aux Samoa en 2014, la COI s'est ainsi faite la porte-parole des intérêts insulaires de l'océan Indien et d'Afrique. L'occasion également de focaliser l'attention sur les problèmes spécifiques rencontrés par les PEID en raison de leur vulnérabilité particulière : sensibilité accrue au changement climatique et aux catastrophes naturelles, grande fragilité de leur biodiversité, forte dépendance aux ressources naturelles et marines, problèmes d'accès à l'énergie…

A la 3e Conférence internationale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophes en mars 2015 à Sendai, la COI a présenté son Programme de réduction des risques de catastrophes climatiques et naturelles dans la région du sud – ouest de l'océan Indien. Ce programme avait d'ailleurs été qualifié de « pionnier » et « visionnaire » par les partenaires de la COI, dont le chef de l'unité Aide humanitaire et Protection civile de l'UE qui estimait qu'il représentait « un modèle » pouvant être reproduit ailleurs.

Plus récemment, la COP21 à Paris fin 2015 a été marquée par la signature d'une déclaration commune entre la COI et l'Union européenne, reconnaissant la nécessité d'un traitement différencié des espaces insulaires.

Enfin, la COI s'inscrit dans la perspective des nouveaux Objectifs de développement durable des Nations unies adoptés en septembre 2015, et notamment son Objectif 13 qui vise à la mise en place d'actions urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets.

http://www.mediaterre.org/actu,20160329153043,7.html

Al-watwan

Le premier journal des Comores

ACCUEIL | SOCIÉTÉ | ECONOMIE | NATION | SPORT | EDUCATION | INTERNATIONAL

Accueil > Nation

La Coi développe son plan d'action climat régional 2016-2020

LE 31 MARS 2016.

Par Nazir Nazi



Les études menées par la Coi, financées par l'Agence française de développement (Afd), sur les effets du changement climatique dans la région, confirment les tendances alarmistes observées ces trente dernières années. Une réalité inquiétante pour les pays de la région et leurs objectifs de développement. «(...) L'Indianocéanie a vécu plus de 50 catastrophes naturelles ces vingt dernières années, causant un coût de plus de 17 milliards de dollars aux économies régionales», peut-on lire dans un communiqué de la Coi.

Dans la continuité des efforts menés par ses Etats membres, la Commission de l'Océan Indien (Coi) va se doter prochainement d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de sa stratégie régionale d'adaptation au changement climatique. Avec l'appui technique et le financement du programme Intra-Acp de l'Alliance mondiale pour le changement climatique (financement de l'Union européenne), la Coi disposera d'un outil opérationnel pour contribuer au niveau régional à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans les territoires insulaires du sud-ouest l'Océan Indien. «Identifier les vulnérabilités des États membres de la Coi, les soutenir dans leur adaptation aux effets du changement climatique et dans la mise en oeuvre de leur contribution déterminée au niveau national (Indc)», tels sont les principaux objectifs de ce plan d'action, que l'organisation régionale prévoit de développer dès 2016 avec l'appui de ses partenaires financiers.

Pour lire la suite dans notre numéro 2896

http://www.alwatwan.net/index.php/nation/13181-la-coi-developpe-son-plan-d-action-climat-regional-2016-2020

Indian Ocean Commission Develops Climate Change Adaptation Plan

29 March 2016:

The Indian Ocean Commission (IOC), under the guidance of its member States, has announced its upcoming adoption of an action plan for operationalizing its regional adaptation strategy from 2016-2020, pointing to the climate change vulnerabilities of the southwest Indian Ocean island States. The plan will aim to identify the specific vulnerabilities of member States, support them in their adaptation actions and realize the measures set forth in their intended nationally determined contributions (INDCs) to the UNFCCC.

Noting that over the past 20 years, the region has experienced more than 50 natural catastrophic events, amounting to more than US$17 billion in economic costs, the IOC underlines in a press release that implementing this plan builds on its advocacy for Indian Ocean island States, as well as other small island developing States (SIDS), in various international climate change policymaking fora.

The Commission highlights its involvement in, and the importance of, the UN International Conference on SIDS in 2014 and, in 2015, the Third UN World Conference on Disaster Risk Reduction (DRR), the UN Summit for the Adoption of the Post-2015 Development Agenda and the Paris Climate Change Conference. The plan will help implement Sustainable Development Goal (SDG) 13 (Take urgent action to combat climate change and its impacts) in the region.

The plan is being supported financially and technically by the Intra-ACP (African, Caribbean and Pacific Group of States) programme of the Global Climate Change Alliance+ (GCCA+), funded by the EU. The Intra-ACP programme works toward enabling ACP States to tackle climate change and development challenges through technical assistance, partnerships, dialogue and knowledge sharing.

In preparation for the 21st session of the Conference of the Parties (COP 21) to the UNFCCC, which took place in November-December 2015, the COP initiated a process by which countries put forward their "bottom-up" pledges for post-2020 action. This pledge became known as an INDC and, thus far, 189 Parties have submitted INDCs. A country's INDC will serve as its initial NDC when entering into the Paris Agreement, unless it decides to revise it and submit the updated version upon ratification or acceptance of the Agreement. [**IOC Press Release (in French)**] [**GCCA+ Intra-ACP Programme Webpage**]**read more:**

http://sids-l.iisd.org/news/indian-ocean-commission-develops-climate-change-adaptation-plan/

Environnement

Témoignages

Notre corail est bien malade

J.B.

31 mars 2016

L'émission Planète Environnement d'hier sur France Inter était consacré à un Patrimoine mondial en péril : la Grande barrière de corail en Australie. En voici un extrait :

« La Grande barrière de corail en Australie a encore blanchi et c'est très mauvais signe. C'est ce que révèlent de nouvelles observations aériennes.

Les chercheurs du groupe de travail australien sur le blanchissement du corail ont survolé 520 récifs au nord-est de l'Australie, seuls quatre ne portent aucune trace blanche. Le « spectacle est accablant » disent-ils. Bien plus grave que des épisodes similaires constatés en 2002 ou 2008.

Le corail fonctionne en symbiose. Une association entre deux organismes. D'un côté une petite méduse et ses polypes. De l'autre, une algue qui lui donne ses pigments et nutriments. Lorsque le corail subi un stress, il expulse cette algue. Il reste le blanc : le squelette calcaire.

Qu’est-ce que qui stresse le corail ? « L’augmentation de la température de l’eau » nous explique Serges Planes, spécialiste du corail, directeur de recherche CNRS (laboratoire CRIOBE) et directeur scientifique de Tara Pacific. « L’eau est à 31 degrés en ce moment sur les côtés nord-est de l’Australie ». La faute au phénomène climatique El Niño, accentué par le réchauffement climatique d’après les chercheurs australiens.

L’Australie n’est pas la seule concernée. « Cette année, des zones blanches sont aussi observées sur les barrières de corail de Nouvelle Calédonie, de La Réunion, des iles Samoa mais aussi en Polynésie Française » détaille Serge Planes. »

Cette information concerne donc directement La Réunion. Elle rappelle que le corail est malade. Or il constitue une barrière de protection face à la houle de l’océan Indien. C’est la confirmation d’une grave menace qui pèse sur l’Ouest de notre île, une des régions les plus densément peuplée du pays. Tout l’aménagement doit donc être à revoir en tenant compte de cette information. Avec l’élévation du niveau de la mer, il faudra donc s’éloigner du bord de mer. Or, la Région Réunion soutient un projet qui s’oppose à ce principe de précaution : la construction d’une ville nouvelle à Cambaie, au niveau de la mer.

J.B.

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

ÉNERGIE - SELON LE MINISTRE IVAN COLLENDAVELLOO : Maurice fait une croix sur l'énergie géothermique

31 March, 2016 -



Le vice-Premier ministre et ministre de l'Énergie, Ivan Collendavelloo, a laissé entendre mardi, lors d'une déclaration à l'Assemblée nationale, que « Maurice arrête son programme de développement de l'énergie géothermique ». Cela suivant les recommandations des experts d'ELC Electroconsult S.p.A d'Italie. L'énergie géothermique est obtenue à partir de l'exploitation de la chaleur de la terre.Dans sa déclaration à la Chambre, Ivan Collendavelloo a d'abord rappelé que son ministère avait choisi, en décembre 2011, la firme ELC Electroconsult S.p.A d'Italie pour mener une étude en profondeur sur le potentiel de Maurice en matière d'énergie géothermique. Cette énergie, on le rappelle, est obtenue à partir de la chaleur de la terre. « Cette étude au coût de quelque 90 175.90 euros a été financée par l'Agence française de développement », a indiqué le ministre. Les consultants ont commencé leurs études en janvier 2012. « Les experts ont d'abord minutieusement étudié les endroits de Maurice où pouvaient être installés des sites de forage à la recherche de gisements géothermiques. C'est ainsi qu'ils se sont concentrés dans la région de Nouvelle-Découverte, plus précisément sur le versant ouest où les activités volcaniques les plus récentes ont été recensées, notamment dans les environ de la colline de l'Alma, Bar le Duc et l'Escalier », a-t-il souligné.
Les consultants ont soumis leur rapport final en septembre 2015. « Sur la base de leurs recherches, ils ont conclu qu'il n'y a aucune preuve de la présence de gisements géothermiques tant dans les endroits explorés qu'ailleurs dans le pays. Ils ont par conséquent recommandé l'arrêt du programme de développement de l'énergie géothermique à Maurice », a-

t-il indiqué.
Sollicité par Le Mauricien, Khalil Elahee, ancien président de l'Energie Efficient Management Office et présentement maître de conférences à l'Université de Maurice, a indiqué ne pas être autrement surpris par les conclusions des consultants. « Malgré son origine volcanique, Maurice a un sol stable. Pour peu qu'on ait étudié les sciences au niveau secondaire, on sait qu'il ne peut exister de gisements géothermiques à Maurice », explique-t-il.
Il soutient toutefois que cette technique présente bien certains avantages (voir encadré). « Au début de ses études sur les énergies renouvelables à exploiter à Maurice, Joël de Rosnay avait mis l'énergie géothermique dans son mix des énergies renouvelables, mais l'a enlevé très vite après une étude sommaire », ajoute Khalil Elahee. « S'il n'y a pas de gisements géothermiques à Maurice, l'on peut en revanche exploiter le froid présent naturellement à 10-30 mètres sous la surface du sol, même si la surface est chaude. Ce froid peut être utilisé pour rafraîchir nos maisons en été, à la place de la climatisation électrique », indique-t-il.
L'universitaire se félicite par ailleurs de la mise en œuvre du projet DOWA (Deep Ocean Water Applications) par la firme Sotravic Ltd. Il s'agit de l'exploitation des eaux profondes de l'océan non loin de Port-Louis pour climatiser certains bâtiments de la capitale.

Avantages et inconvénients de la géothermie Les avantages de l'énergie géothermique

• La géothermie de profondeur ne dépend pas des conditions atmosphériques (soleil, pluie, vent).

• C'est une source d'énergie quasi continue.

• Les gisements géothermiques ont une durée de vie de plusieurs dizaines d'années (30 à 80 ans en moyenne). Les inconvénients de l'énergie géothermique
• Les sites de forages sont limités en fonction du type de roche (roche chaude facile à percer).

• Risque de rejets gazeux nocifs ou toxiques.

• Risque de réchauffement du site de forage.

• Certaines pratiques de forage augmentent les risques sismiques.
• Certaines technologies utilisent des produits chimiques à fort impact environnemental.

http://www.lemauricien.com/article/energie-selon-ministre-ivan-collendavelloo-maurice-fait-croix-sur-l-energie-geothermique